

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

DELIBERATION N°2022.00197

RESEAU D'ENTREPRISES DE L'EST STEPHANOIS (ESTER) - SUBVENTION 2022

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 65

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220505-D2022001970

DATE D'AFFICHAGE :13 mai 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Rémy GUYOT, M. Yves MORAND,
M. Gilles PERACHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

RESEAU D'ENTREPRISES DE L'EST STEPHANOIS (ESTER) - SUBVENTION 2022

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Le réseau ESTER, l'Est stéphanois en réseau, couvre un territoire rassemblant plus de 1 300 entreprises, réparties sur les zones d'activités des communes de Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds, La Talaudière et Sorbiers et plus particulièrement des zones d'activités de Technopole, Molina La Chazotte, Métrotech, La Vaure, Boiron, Le Valjoly, Marché de gros et Pont de l'Ane ainsi que les quartiers de Montreynaud.

ESTER (100 entreprises adhérentes en 2020) a ainsi pour objet l'animation des entreprises autour de projets à enjeux innovants et d'actions partagées, pour :

- favoriser la mise en réseau,
- créer du lien et de la convivialité,
- valoriser les entreprises et leurs savoir-faire,
- développer la formation et l'accès à l'emploi,
- animer le territoire à travers les événements.

Le partenariat entre ESTER et Saint-Etienne Métropole vise à la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion ou encore de services nouveaux en direction des entreprises adhérentes à ESTER.

En 2021, ESTER, en lien avec des communes de son territoire, a organisé des rencontres, avec près de 150 entreprises, qui ont permis d'aborder et de promouvoir les dispositifs dans les domaines de l'emploi, du développement durable, de la mobilité, etc. Le club a aussi communiqué sur les dispositifs de soutien du plan de relance de l'Etat dans le cadre de la crise COVID.

Sur le plan de l'emploi, ESTER diffuse dans son réseau les CV reçus et promeut les offres d'emploi de ses adhérents. ESTER participe aux groupes de travail « Zéro chômeur », « Stratégie Territoriale Emploi Formation », « Parcours Avenir » déployé par le CLEE (Comité Local Ecole Entreprise). Le club déploie également des partenariats avec les organismes de formation (AFPA, E2C, TAPAJ, Groupe Tézenas du Montcel, etc.). L'association a sensibilisé ses adhérents au développement durable, plus particulièrement, à la récupération de chaleur en industrie, à l'impact de la ZFE et à mobiliser les entreprises à la concertation organisée par Saint-Etienne Métropole sur le sujet, à la mobilité hydrogène, aux enjeux du télétravail (31 entreprises). De plus, les entreprises en recherche de locaux ont été orientées vers Saint-Etienne Métropole. Pour l'Economie Social et Solidaire,

42 participants ont pu aborder la question de « L'ESS, un autre modèle entrepreneurial pour votre entreprise ? », une information sur le mécénat de compétences a également été réalisée ainsi que sur « la communication comme levier de développement pour les structures de l'ESS ». Enfin, sur la thématique de l'attractivité, ESTER a permis la découverte des studios TL7 à 68 de ses adhérents.

ESTER contribuera plus particulièrement aux actions et aux démarches qui portent sur les thématiques suivantes :

- **Toiles industrielles** : participer à l'enrichissement des toiles industrielles manufacturing et santé
- **L'emploi et favoriser le recrutement des entreprises** : pour favoriser les liens entre les jeunes ou les demandeurs d'emploi et les entreprises, rapprocher les demandeurs d'emplois des entreprises, rapprocher les centres de formation et les entreprises, transmettre dans le réseau des offres d'emploi identifiées, accompagner la démarche Stratégie Territoriale Emploi Formation (STEF) dans l'organisation de visites d'entreprises, faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois, soutenir l'expérimentation territoire Zéro Chômeur, développer le partenariat avec le CREPI
- **Rôle Sociétale de l'Entreprise et le développement durable** : sensibiliser aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42, valoriser toute action menée facilitant les déplacements (hydrogène, ZFE, etc.) et le temps partagé, mobiliser des entreprises pour permettre la mise en place de stations hydrogène, sensibiliser au challenge mobilité et à la biodiversité.
- **Le design** : sensibiliser les entreprises adhérentes à l'intérêt d'une approche design, moteur d'innovation, notamment à l'occasion de la Biennale internationale du Design
- **Offre d'accueil des entreprises** : identifier des locaux / des fonciers privés vacants et communiquer auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole.
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : valoriser l'ESS comme mode d'entreprendre
- **La participation à l'attractivité du territoire** : promouvoir le territoire dans le cadre de visites de sites emblématiques du territoire, mobiliser les adhérents à la conférence économique de Saint-Etienne Métropole.

En complément de ce programme d'actions, ESTER poursuivra son action d'association d'entreprises en direction de ses adhérents en organisant des ateliers répondant aux besoins des adhérents vis-à-vis d'obligations légales, professionnelles. Le club permet ainsi de mutualiser les besoins des entreprises et donc d'apporter des solutions efficaces, pragmatiques, économiques tout en permettant aux dirigeants des PME de gagner du temps.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et à la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le compose. Afin de démultiplier cet objectif, ESTER cherchera aussi souvent que c'est possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

En cohérence avec le projet de territoire métropolitain, il est proposé une intervention financière à hauteur de 8 140 € en faveur de l'association ESTER.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à Ester d'un montant global de 8 140 € pour l'année 2022,**
- **approuve le projet de convention correspondant à intervenir pour l'année 2022,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires,**
- **dépense correspondante sera imputée au compte SERV65748 destination SUECO du budget de fonctionnement de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU